

RÉDACTION

ADMINISTRATION

BUREAU DES ABONNEMENTS

Imprimerie Saint-Paul

Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 franc 10 centimes 1 an
Etranger . . . 2 francs 70 centimes 1 anAbonnement par la poste 90 centimes plus.
Les abonnements partent du 1^{er} et du 1^{er} de chaque mois.

O. L. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

Importantes conférences du Conseil fédéral avec le chef de l'armée.

D'après une dépêche d'hier, le fret des navires qui font le service des ports italiens commencerait à baisser. Cette nouvelle aurait accueilli en Italie avec une joie qui n'est pas comparée à celle de Noé voyant revenir la colombe portant un rameau vert.

La question du fret, c'est-à-dire du tarif des transports maritimes, est devenue capitale pour le peuple et le gouvernement d'Italie. Elle commençait à primer les préoccupations militaires, car, du train dont les choses allaient, le moment approchait où la situation d'Italie serait devenue intenable.

Nous avons déjà dit que la cherté du fret, dans les conjonctures actuelles, provient essentiellement de la rareté des navires disponibles pour le trafic civil. Cette rareté a une triple cause : l'accaparement des navires pour les besoins militaires ; l'inactivité de la flotte marchande d'Allemagne et d'Autriche, bloquée dans ses ports ; enfin, la destruction d'un nombre respectable de bateaux par les sous-marins allemands. On évalue la diminution du tonnage, c'est-à-dire de la capacité de transport des diverses marines réunies, au quarante pour cent du tonnage normal.

Mais ce n'est pas là l'unique cause du renchérissement du fret. Une série d'autres faits y contribuent. Le premier est la hausse des tarifs d'assurance contre les risques de la navigation, phénomène naturel en temps de guerre. Cette hausse affecte à la fois l'assurance des navires eux-mêmes et celle des passagers. Il y a également la hausse du salaire des équipages, qu'on ne trouve plus à égaler aux conditions anciennes, en raison de l'aggravation des risques du service et de l'accroissement du travail. Enfin, les armateurs doivent tenir compte, dans l'établissement de leurs tarifs, de ce fait-ci : c'est que les navires fournissent une somme de navigation moindre qu'en temps ordinaire, à cause des stationnements indéfinis auxquels les condamne l'encombrement des ports. Le nombre des ports accessibles se trouvant réduit par le blocus des empires centraux et de leurs alliés, il y a pénurie dans les ports restés ouverts ; or n'y peut suffire au déchargement des bateaux et ceux-ci sont immobilisés pendant de longs délais : tout accroissement de frais pour eux et diminution des chances de gain, par les occasions de voyages perdues.

Toutes ces causes ont fait monter le fret à mille pour cent des tarifs usuels. On paye actuellement cent francs de transport par tonne de charbon gallois amené à Gênes, alors qu'il payait 8 fr. 75 avant la guerre, le fret d'une tonne de céréales argentines est de 187 fr. 50, alors qu'il était de 15 fr. 60 le 1^{er} août 1914.

On voit d'ici les conséquences calamiteuses d'un pareil état de choses pour l'Italie, qui n'a presque point de charbon et dont la flotte marchande n'est pas considérable : l'Italie ne dispose que de 182 navires d'un tonnage supérieur à 4000 tonnes, chiffre infime, si l'on songe que l'Angleterre en a 2300.

L'Italie se voit donc obligée de payer des prix fabuleux pour des choses d'une nécessité aussi primordiale que le charbon et le blé et elle doit les payer à des armateurs étrangers d'un exode d'or désastreux. Elle peut donc bien dire que la conduite de la guerre ne coûte à aucun des Alliés aussi cher qu'à elle de là à trouver que ses alliés, et particulièrement l'Angleterre, devraient venir à son secours, la conclusion est toute naturelle.

Ce thème, traité d'abord à mots couverts dans la presse et au Parlement, donne lieu actuellement à des discussions dans lesquelles on ne s'impose plus de menagements. Les récriminations ont pris un tour inquiétant pour le maintien de l'harmonie entre les Alliés. C'est ainsi que la Tribune écrit : « Il est tout simplement inouï que l'Italie doive acquitter, pour se procurer le charbon avec lequel elle forge ses armes de guerre, le même fret que l'Angleterre exige des neutres qui ne fournissent aucun concours à la lutte commune. »

Quel remède apporter à cette situation ? Les avis divergent. Les uns demandent que les pays de l'Entente mettent toute leur flotte

marchande au service exclusif de l'Etat. D'autres suggèrent d'imposer aux armateurs des tarifs maximum. On entend aussi exprimer l'idée que l'Angleterre devrait mettre à la disposition de l'Italie, à des conditions normales, le nombre de navires indispensables pour le transport du charbon et des matières premières nécessaires aux industries qui travaillent pour l'armée.

La solution du problème s'achoppe à cette considération que fait valoir l'Angleterre : grâce aux affaires splendides que réalisent ses armateurs, elle voit affluer dans ses caisses publiques un pactole qui lui permet de faire fonction de banquier de l'Entente. C'est ainsi que l'Angleterre a prêté jusqu'à l'Italie trois milliards. Qu'on décide de réquisitionner en tout ou en partie la flotte marchande pour économiser le fret payé aux armateurs ou qu'on réduise de façon quelconque les bénéfices de ceux-ci et on tuerà la poule aux œufs d'or.

Malgré tout, on s'attendait à ce que l'Angleterre se rendît au cri de détresse de son allié. Le moins qui puisse être fait pour remédier à la situation, c'est que les Etats de l'Entente conviennent de certains arrangements pour faire donner à leurs flottes marchandes le plus fort rendement possible. Il faut espérer qu'ils en trouveront le moyen sans mettre en péril les intérêts des neutres, comme il arriverait, par exemple, s'ils veulent à décret que les compagnies maritimes de leurs pays respectifs ne seront plus qu'à service des Alliés ou du moins ne coloreront plus tel ou le contrat avec des neutres. Ayons confiance que ce ne sera pas le cas.

On nous écrit de Berne : « Bern, 4 février. Dans sa séance tenue vendredi après-midi, avec le général, le Conseil fédéral a discuté la question de la suppression de la militarisation des entreprises de transports. On en est arrivé à un accord de principe, et l'exploitation des entreprises de transports sera prochainement mise de nouveau à l'administration civile. En outre, certaines catégories dédiées, qui étaient possibles jusqu'ici des tribunaux militaires, seront renvoyés devant les tribunaux civils. Un projet détaillé sera élaboré aussi rapidement que possible et soumis au Conseil fédéral pour ratification. »

Dans la grande ville maritime de Gênes, le président du ministère, M. Salandra, ne pouvait passer sous silence la grave question du ravitaillage. M. Salandra, écrit le *Corriere d'Italia*, n'a pas caché que le traitement fait à notre pays par l'Angleterre n'est pas à notre légitime attente d'alliés loyaux et actifs. Il a dit que nous devions être forts non seulement contre l'ennemi, mais encore contre nos alliés. Si nous sommes aujourd'hui à la merci des armateurs anglais, ce n'est pas tant parce que nous n'avons pas négocié notre participation à la guerre, que parce que nous sommes incapables économiquement de nous émanciper de la spéculation d'autrui. Le tort de la finance anglaise est précisément de ne pas empêcher l'abus incorrect et politiquement maladroit de notre faiblesse en fait de transports maritimes. On a écrit dans les plus grands journaux de Londres que l'Angleterre devient impopulaire en Italie et l'on a dit malheureusement la pure vérité. Le chef du gouvernement a parlé à Gênes de cette question du fret avec fierté et dignité : il a invité le pays à être fort pour vaincre à la guerre actuelle et pour assurer demain à l'Italie l'indépendance à l'égard de tous. » Le *Corriere d'Italia* conclut en disant que l'Italie entend faire la guerre d'accord avec ses alliés, mais qu'elle ne supportera pas une atteinte à ses intérêts et à son prestige. « Alliés, mais non soumis, uns, mais non exploités. »

Il semble que l'Angleterre a été énervée de l'attitude de la presse italienne à son égard. C'est son tour de se défendre. Le *Times* a fait remarquer que la plupart des vaisseaux qui transportent le charbon en Italie sont italiens ou neutres. L'Italie doit donc s'en prendre à ses propres armateurs. Par contre, le *Daily Telegraph* reconnaît que le prix du charbon en Italie est absolument ruinoux et il admet implicitement que le gouvernement anglais a eu tort de laisser monter indéfiniment les tarifs sur les marchandises destinées à un pays allié. C'est le peuple anglais qui en supporte le premier des conséquences ; lui aussi souffre de la cherté de la vie. « Nous nous sommes trompés, dit le *Daily Telegraph* ; nous sommes punis nous-mêmes. Il ne faut donc pas nous accuser d'égoïsme. »

On dit que M. Gremykin a passé la main à M. Stürmer, comme président du gouvernement russe, parce qu'il ne se sentait plus la force nécessaire pour soutenir le duel que le tsar a engagé avec les éléments libéraux de la Douma. Celle-ci devait rentrer en session ces jours-ci. On se souvient qu'elle avait dû se séparer sans avoir abordé certaines questions politiques auxquelles le gouvernement lui a défendu de toucher. Comme le bloc progressiste prétend bien les mettre sur le tapis, on prévoit que le parlement se verra signifier un nouvel ajournement. M. Gremykin a craint d'être trahi par ses forces quand il aurait à affronter la colère des députés, ou bien le tsar aurait redouté qu'il ne manquât de poigne. De là l'appel de M. Stürmer. Le nouveau premier ministre est, par excellence, l'homme élevé dans l'atmosphère de la cour ; il nourrit une haine robuste contre les politiciens.

On nous écrit encore de Berne : « Vendredi après-midi, le Conseil fédéral, en une séance extraordinaire, a discuté avec le général sur différentes questions se rapportant au partage actuel des attributions entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire. »

On s'est trouvé d'accord, en principe, pour rendre la haute direction des chemins de fer aux autorités civiles. On a été d'accord aussi de remettre les affaires d'espionnage et certaines attributions de la police de l'armée aux instances civiles.

Ces deux points montrent que le Conseil fédéral tient compte de ce qu'il y a de juste dans

ANNONCES

S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ

HAASENSTEIN & VOGLER

Rue St-Pierre

FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton . . . 15 cent.	La Suisse 20 cent.	La ligne
Etranger 25 cent.	ou	
Reclames 50 cent.	son espace.	

M. V. X.

Fribourg, canton 15 cent.

La Suisse 20 cent.

L'Etranger 25 cent.

Reclames 50 cent.

M. V. X.

Fribourg, canton 15 cent.

La Suisse 20 cent.

L'Etranger 25 cent.

Reclames 50 cent.

M. V. X.

Fribourg, canton 15 cent.

La Suisse 20 cent.

L'Etranger 25 cent.

Reclames 50 cent.

M. V. X.

Fribourg, canton 15 cent.

La Suisse 20 cent.

L'Etranger 25 cent.

Reclames 50 cent.

M. V. X.

Fribourg, canton 15 cent.

La Suisse 20 cent.

L'Etranger 25 cent.

Reclames 50 cent.

M. V. X.

Fribourg, canton 15 cent.

La Suisse 20 cent.

L'Etranger 25 cent.

Reclames 50 cent.

M. V. X.

Fribourg, canton 15 cent.

La Suisse 20 cent.

L'Etranger 25 cent.

Reclames 50 cent.

M. V. X.

Fribourg, canton 15 cent.

La Suisse 20 cent.

L'Etranger 25 cent.

Reclames 50 cent.

M. V. X.

Fribourg, canton 15 cent.

La Suisse 20 cent.

L'Etranger 25 cent.

Reclames 50 cent.

M. V. X.

Fribourg, canton 15 cent.

La Suisse 20 cent.

L'Etranger 25 cent.

Reclames 50 cent.

M. V. X.

Fribourg, canton 15 cent.

La Suisse 20 cent.

L'Etranger 25 cent.

Reclames 50 cent.

M. V. X.

Fribourg, canton 15 cent.

La Suisse 20 cent.

L'Etranger 25 cent.

Reclames 50 cent.

M. V. X.

Fribourg, canton 15 cent.

La Suisse 20 cent.

L'Etranger 25 cent.

Reclames 50 cent.

M. V. X.

Fribourg, canton 15 cent.

La Suisse 20 cent.

L'Etranger 25 cent.

Reclames 50 cent.

M. V. X.

Fribourg, canton 15 cent.

La Suisse 20 cent.

L'Etranger 25 cent.

Reclames 50 cent.

M. V. X.

Fribourg, canton 15 cent.

La Suisse 20 cent.

L'Etranger 25 cent.

Reclames 50 cent.

M. V

décote des armures produites par des balles de fusil; on nous assure qu'il n'en est rien. Cependant, comme l'équipage — un Voisin — a été trouvé en plusieurs points, le brave aviateur peut remercier son bon ange de s'en tirer à si bon compte. Aussi bien, il a pu télégraphier à sa mère, à Varetz, pour la tranquilliser.

L'avion pilote par le caporal Barbati est un biplan de dimensions peu ordinaires, actionné par un moteur de 150 chevaux et capable de recevoir trois mitraillères.

Il arrive de l'est, il passe au-dessus du Mont-Bré. À Cassarate, des militaires suisses étaient occupés aux travaux d'assèchement, quand le rocher tomba, libérant sur lui lever la tête; aussi il fut évident que les trois couleuvres qui dévalaient un ruisseau suisse, ils mirent leurs mitrailleuses en position et, lorsque l'avion, après avoir décollé un coude au-dessus de Laveno, revint vers le Mont-Bré, les mitrailleuses entrèrent en action. Le pilote fit alors honte à l'ouest, dans sa direction de la plaine du Vélezio. Comme l'avion passait au-dessus des collines de San Rocco, il fut de nouveau accueilli par des salves de mitrailleuses, auxquelles se mêla la fusillade de l'infanterie. L'artillerie de montagne échappa toutefois de la partie; on voyait autour de l'avion des secours blancs produits par l'explosion des shrapnels.

Le pilote se mit alors à faire décrire à son biplan de vastes spirales et l'on se douta qu'il devait descendre à terre. Mais comme il n'arrêta pas de moteur, on continua le feu, dans la crainte que l'avion ne reprenne tout à coup le tapis. Enfin, on vit que le pilote agitait un mouchoir pour signifier qu'il voulait se rendre. Deux officiers mitrailleurs galopèrent vers l'endroit où il était atterri. Lorsqu'ils y arrivèrent, le biplan était à terre et le pilote, en uniforme de caporal mitrailleur, en était descendu. Il salua les officiers en patois de la Suisse romande, déclina ses noms et qualités et dit qu'il était un ancien élève de Technicum de Bâle. Il n'est âgé que de 19 ans. Le biplan portait les marques de seize projets. Le réservoir à benzine, qui avait été rempli de 450 litres au départ de Turin, en contenait encore la moitié.

La guerre européenne

POINT OCCIDENTAL

Journée du 3 février

Communication français d'hier vendredi, 4 février :

Aucun événement important à signaler au cours de la nuit, sauf dans les Vosges où les deux batteries se sont montrées assez actives au Braunkopf, dans la vallée de la Fecht et à Altmatt, au nord-ouest de Metzeral.

**

Communication allemand d'hier vendredi, 4 février :

Un des entonnoirs occupés par nous au nord-ouest de Hattsch a été comblé par une mine anglaise.

Violents combats de grenades à mains près de Lous et de Neuville.

L'artillerie ennemie a développé une vive activité sur divers points du front, notamment en Argonne.

A l'ouest de Marle, un avion de combat français, dont le pilote s'était égaré, est tombé indéfiniment entre nos mains.

Journée du 4 février

Communication français d'hier vendredi, 4 février :

Journée relativement calme. Notre artillerie lourde a exécuté des tirs sur une colonne d'infanterie et sur un convoi ennemi qui entrait dans Roye.

Bombardements des organisations allemandes, en Champagne (région de Tihure et Mont-Téte), en Argonne (secteur La Harazée), et en Lorraine (front Nominoë-Morville).

Aucun événement important n'est signalé sur le reste du front.

En Alsace

Bâle, 4 février.

La canonnade a duré, jeudi, tout le jour. Tandis que, de matin, le bruit des petits calibres dominait, les grands bombardements de l'artillerie lourde ont révélé, tout l'après-midi, à plusieurs reprises, la nuit a été troublée par de violentes détonations isolées.

Jeudi, vers midi, une escadrille française a survolé la voie ferrée de Mulhouse à Mülhausen, ainsi que les villages voisins. Des fentes détonnantes entendues au loin font croire à un nouveau bombardement.

Vers le soir, on a signalé un groupe d'avions français au-dessus de la zone neutre; après être avancés jusqu'au Rhin, ils sont rapatriés dans la direction de Ferrette.

LES ENEMIS ALLEMANDS

Bâle, 4 février.

(Officiel) — Le 31 janvier, et le 1^{er} février, un sous-marin allemand a coulé, à l'embouchure de la Tamise, un vapeur d'observation anglais armé, un vapeur de pêche belge et trois vapeurs de pêche anglais chargés d'un service d'observation.

La saisie de l'¹ Appomattox

New-York, 4 février.

(Officiel) — On annonce que l'Appomattox a été déclaré pris de guerre. On sait que ce vapeur anglais, appartenant à un corsaire allemand, a coulé dans un port américain.

La perte d'un zeppelin

Bâle, 4 février.

(Officiel) — Le dirigeable de marine L-10 n'est pas rentré de son voyage de reconnaissance. Les recherches effectuées pour le retrouver sont demeurées sans résultat.

Suivant une dépêche régulière, le dirigeable a été rencontré, désemparé, le 2 février, par de va-

peur anglais King Stephen, du port de Grimsby, alors que ses maces et son enveloppe se trouvaient en partie sous l'eau. L'équipage s'était réfugié sur la partie du dirigeable émergeante, encore des flots. Le vapeur de pêche anglais refusa de lui porter secours sous le prétexte que son propre équipage était plus faible que celui du dirigeable. Le vapeur de pêche retourna à Grimsby.

Une prime de 25,000 francs

Le colonel Joseph Cowen, propriétaire du Newcastle Daily Chronicle, offre une prime de 25,000 fr. à l'équipage du premier aéronef qui détruirait un zeppelin.

Il y a quelques mois, M. Cowen avait offert une prime de 12,500 francs.

En Albanie

Vienne, 4 février.

Communication austro-hongroise :

Les troupes impériales et royales opérant en Albanie du nord ont occupé Kroja et les avant-gardes ont atteint la rivière Ismi.

Pendaison d'un Arménien

La Gazette de Colloque apprend de Constantinople qu'un Arménien qui cherchait à organiser la révolte dans la région limitrophe du Caucase a été pendu sur une grande place de Constantinople.

Allemagne et Etats-Unis

Budapest, 4 février.

On mandate de Vienne au Pester Lloyd : « Les bruits concernant une aggravation des rapports entre l'Amérique et les puissances centrales ne se confirment pas. Il semble que si des bruits pessimistes ont été mis en circulation, c'est que l'affaire du Lusitania n'est pas encore définitivement réglée. On croit ici qu'il n'y a actuellement aucune raison de nourrir des craintes exagérées. »

Washington, 4 février.

On mandate de Vienne au Pester Lloyd : « Les bruits concernant une aggravation des rapports entre l'Amérique et les puissances centrales ne se confirment pas. Il semble que si des bruits pessimistes ont été mis en circulation, c'est que l'affaire du Lusitania n'est pas encore définitivement réglée. On croit ici qu'il n'y a actuellement aucune raison de nourrir des craintes exagérées. »

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Le comte Bernstorff, ambassadeur d'Allemagne à Washington, a reconnu officiellement que le torpillage du Lusitania était illégal. L'Allemagne paiera une forte indemnité.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

C'est avec M. Theotokis, le second chef des anciens partis grecs qui disparaissent.

M. Kyriakouli Mavromichalis, qui meurt à quatre-vingts ans, avait été un des fidèles de M. Th. Deliyannis. Après l'assassinat de ce dernier, son parti se divisa : une partie suivit M. Mavromichalis, mais fut vaincu par M. Theotokis qui l'emporta.

A la suite de la révolution militaire de 1909, M. Kyriakouli Mavromichalis parvint au pouvoir, il demanda d'appliquer le programme de la Ligue militaire, qui fut le commencement de la renaissance politique de la Grèce. Mais bientôt il céda la place à M. Dragoumis, auquel succéda M. Venizélos.

M. Kyriakouli Mavromichalis était relégué de la politique il y a deux ans, frappé de cécité à peu près complète. On situe que, tout récemment, ayant été appelé par la cour à un conseil de la couronne, il s'était excusé en termes qui marquaient une désapprobation absolue de la politique suivie par le souverain. M. Mavromichalis était, en effet, un partisan avéré de la coopération de son pays avec les Alliés.

Il est probable que le Grecs accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats-Unis accepteront.

Washington, 4 février.

Il est probable que les Etats

par un incendie
la soirée du 3 février, à
dans la salle de lecture
n'ont échappé qu'avec

des dégâts atteignant
(25 millions de francs),
le feu dévaste dans la
papier et de livres.

Conformément aux prescriptions fédérales,
de l'écartier toutes les réclamations qui ne sont
pas motivées.

L'autorité cantonale de recours est composée
de trois membres nommés par le Conseil d'Etat.
Elle est présidée par le Directeur des Finances.
Le contribuable qui refuse de présenter sa dé-
claration d'impôt ou de fournir les renseigne-
ments requis est taxé définitivement pour le ser-
vice des contributions. Il est déchu de tout droit
de recours.

S'il ne déclare pas ou dissimule sa fortune ou
ne produit de son travail ou s'il parvient, au
moyen de fausses déclarations, à faire réduire
la taxe d'impôt, il est tenu, lui ou ses héritiers,
au paiement d'une contribution égale au double
de la réduction dont il a bénéficié; il peut être
frappé, en outre, d'une amende de 50 à 5,000 fr.

Les communautés sont chargées de la perception
de l'impôt de guerre. Elles seront équitablement
indemnisées pour ce travail. Cette rémunération
sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Etat.

Le paiement de l'impôt doit s'effectuer dans
les quarante-cinq jours qui suivront la date de
l'échéance fixée par le Département fédéral des
Finances. Après l'expiration de ce délai, il sera
d'un intérêt de retard de 5 %.

Commandements militaires

Le général a nommé le Lieutenant-colonel
Vierstra au commandement du 38^e régiment
d'infanterie, et le Lieutenant-colonel Spicher au
commandement du 40^e régiment d'infanterie.

Passage dans la Landwehr et dans le Landsturm au 31 mars 1916

De la Direction militaire :

Les sous-officiers de tous grades, les appointés
et les soldats des classes d'âge 1883 et 1875
appartenant à toutes les armes, habitant le
canton, reçoivent l'ordre de remettre, avant le
29 février 1916, leur livret de service au chef de
section du domicile. Ces livrets, avec mention
de la nouvelle incorporation à la page 8, leur
sont retournés par l'entremise de l'arsenal
avec les nouveaux insignes. Ces insignes doivent
être fixés immédiatement.

Conférence du B. P. de Münninck

Le R. P. de Münninck, professeur à l'Université,
a fait, hier soir, vendredi, à la Gratiotie,
sous les auspices des Vieux-Bellétriens, une intéressante
conférence sur l'idéal belge. La Belgique,
a dit le conférencier, a été la victime la plus
noble et la plus pure de la grande guerre ;
elle a sacrifié sa vie et son existence à sauvegarder
son idéal qui est basé sur la justice, le droit,
la morale et l'honneur. La Belgique est un petit
pays ; sa population est composée de deux types
distincts, s'harmonisant parfaitement pour faire
un seul peuple et une seule force. C'est de meilleurs
éléments à fournir à ceux qui estiment que
le patriote est basé sur l'antagonisme des
races. Seules les idées et les tendances constituent
les nationalités. La Belgique qui se trouve
aux confins de deux grandes nations doit avoir
pour mission et pour ideal de les rapprocher
tout en conservant son unité et son originalité
propre. Pour que la Belgique reste vraiment un
pays distinct des autres, il faut que tous les Belges
contribuent à conserver chevaux et Allemans
les caractères de la race : il faut que la littérature
populaire ; de journalisme devrait s'inspirer
des idées et des tendances de la nation et ne
pas puiser ailleurs, soit en France, soit en
Allemagne, ce qui doit être pris dans le sein naturel.
Dans les arts, la Belgique s'est acquise une célébrité mondiale, qui ne doit pas dégénérer. Dans
le domaine de la colonisation, le Belge doit continuer,
comme par le passé, à étendre ses colonies
également à ceux qui sont insuffisantes, se
renseignements complètement demandés.
corporations et associations, ainsi
que les déclara- tions et leurs exercices annuels.
ces, ainsi que les
solutions de droit pu-
sonnées de l'impôt
ture dont le produit
bien ». Elles fourni-
ront à établir celle des

émissions de l'impôt
sur la perception des
reproduisons, les pa-
x établissent la liste
des, ils sont chargés,
paroisses à l'évalu-
ation d'évaluations con-
données certaines et
les sur la fortune et le
attribuables aux établissements

des cantonnals de l'im-
base à cette évalua-
tion, y ajoutant la valeur
d'elles, etc., qui, exo-
nent, obtiennent par l'im-
pôt de guerre ; tout
les résultats de ces
évaluations ne portent pas portée à la
peine, une instruction

de ce délai, n'auront
de déclaration seront
ment à faire leur dé-
lais. Ils seront, en out-
tient dans leur refus,
pourra leur infliger
4,50 fr. et procéder
qui sera définitive.

également à ceux
ions insuffisantes, se
enseignements com-
plètement demandés.
corporations et as-
sociations, ainsi
que les déclara- tions et leurs exercices annuels.

ces, ainsi que les
solutions de droit pu-
sonnées de l'impôt
ture dont le produit
bien ». Elles fourni-
ront à établir celle des

émissions de l'impôt
sur la perception des
reproduisons, les pa-
x établissent la liste
des, ils sont chargés,
paroisses à l'évalu-
ation d'évaluations con-
données certaines et
les sur la fortune et le
attribuables aux établissements

des cantonnals de l'im-
base à cette évalua-
tion, y ajoutant la valeur
d'elles, etc., qui, exo-
nent, obtiennent par l'im-
pôt de guerre ; tout
les résultats de ces
évaluations ne portent pas portée à la
peine, une instruction

de ce délai, n'auront
de déclaration seront
ment à faire leur dé-
lais. Ils seront, en out-
tient dans leur refus,
pourra leur infliger
4,50 fr. et procéder
qui sera définitive.

également à ceux
ions insuffisantes, se
enseignements com-
plètement demandés.
corporations et as-
sociations, ainsi
que les déclara- tions et leurs exercices annuels.

ces, ainsi que les
solutions de droit pu-
sonnées de l'impôt
ture dont le produit
bien ». Elles fourni-
ront à établir celle des

émissions de l'impôt
sur la perception des
reproduisons, les pa-
x établissent la liste
des, ils sont chargés,
paroisses à l'évalu-
ation d'évaluations con-
données certaines et
les sur la fortune et le
attribuables aux établissements

des cantonnals de l'im-
base à cette évalua-
tion, y ajoutant la valeur
d'elles, etc., qui, exo-
nent, obtiennent par l'im-
pôt de guerre ; tout
les résultats de ces
évaluations ne portent pas portée à la
peine, une instruction

de ce délai, n'auront
de déclaration seront
ment à faire leur dé-
lais. Ils seront, en out-
tient dans leur refus,
pourra leur infliger
4,50 fr. et procéder
qui sera définitive.

également à ceux
ions insuffisantes, se
enseignements com-
plètement demandés.
corporations et as-
sociations, ainsi
que les déclara- tions et leurs exercices annuels.

ces, ainsi que les
solutions de droit pu-
sonnées de l'impôt
ture dont le produit
bien ». Elles fourni-
ront à établir celle des

émissions de l'impôt
sur la perception des
reproduisons, les pa-
x établissent la liste
des, ils sont chargés,
paroisses à l'évalu-
ation d'évaluations con-
données certaines et
les sur la fortune et le
attribuables aux établissements

des cantonnals de l'im-
base à cette évalua-
tion, y ajoutant la valeur
d'elles, etc., qui, exo-
nent, obtiennent par l'im-
pôt de guerre ; tout
les résultats de ces
évaluations ne portent pas portée à la
peine, une instruction

de ce délai, n'auront
de déclaration seront
ment à faire leur dé-
lais. Ils seront, en out-
tient dans leur refus,
pourra leur infliger
4,50 fr. et procéder
qui sera définitive.

également à ceux
ions insuffisantes, se
enseignements com-
plètement demandés.
corporations et as-
sociations, ainsi
que les déclara- tions et leurs exercices annuels.

ces, ainsi que les
solutions de droit pu-
sonnées de l'impôt
ture dont le produit
bien ». Elles fourni-
ront à établir celle des

émissions de l'impôt
sur la perception des
reproduisons, les pa-
x établissent la liste
des, ils sont chargés,
paroisses à l'évalu-
ation d'évaluations con-
données certaines et
les sur la fortune et le
attribuables aux établissements

des cantonnals de l'im-
base à cette évalua-
tion, y ajoutant la valeur
d'elles, etc., qui, exo-
nent, obtiennent par l'im-
pôt de guerre ; tout
les résultats de ces
évaluations ne portent pas portée à la
peine, une instruction

de ce délai, n'auront
de déclaration seront
ment à faire leur dé-
lais. Ils seront, en out-
tient dans leur refus,
pourra leur infliger
4,50 fr. et procéder
qui sera définitive.

également à ceux
ions insuffisantes, se
enseignements com-
plètement demandés.
corporations et as-
sociations, ainsi
que les déclara- tions et leurs exercices annuels.

ces, ainsi que les
solutions de droit pu-
sonnées de l'impôt
ture dont le produit
bien ». Elles fourni-
ront à établir celle des

émissions de l'impôt
sur la perception des
reproduisons, les pa-
x établissent la liste
des, ils sont chargés,
paroisses à l'évalu-
ation d'évaluations con-
données certaines et
les sur la fortune et le
attribuables aux établissements

des cantonnals de l'im-
base à cette évalua-
tion, y ajoutant la valeur
d'elles, etc., qui, exo-
nent, obtiennent par l'im-
pôt de guerre ; tout
les résultats de ces
évaluations ne portent pas portée à la
peine, une instruction

de ce délai, n'auront
de déclaration seront
ment à faire leur dé-
lais. Ils seront, en out-
tient dans leur refus,
pourra leur infliger
4,50 fr. et procéder
qui sera définitive.

également à ceux
ions insuffisantes, se
enseignements com-
plètement demandés.
corporations et as-
sociations, ainsi
que les déclara- tions et leurs exercices annuels.

ces, ainsi que les
solutions de droit pu-
sonnées de l'impôt
ture dont le produit
bien ». Elles fourni-
ront à établir celle des

émissions de l'impôt
sur la perception des
reproduisons, les pa-
x établissent la liste
des, ils sont chargés,
paroisses à l'évalu-
ation d'évaluations con-
données certaines et
les sur la fortune et le
attribuables aux établissements

des cantonnals de l'im-
base à cette évalua-
tion, y ajoutant la valeur
d'elles, etc., qui, exo-
nent, obtiennent par l'im-
pôt de guerre ; tout
les résultats de ces
évaluations ne portent pas portée à la
peine, une instruction

de ce délai, n'auront
de déclaration seront
ment à faire leur dé-
lais. Ils seront, en out-
tient dans leur refus,
pourra leur infliger
4,50 fr. et procéder
qui sera définitive.

également à ceux
ions insuffisantes, se
enseignements com-
plètement demandés.
corporations et as-
sociations, ainsi
que les déclara- tions et leurs exercices annuels.

ces, ainsi que les
solutions de droit pu-
sonnées de l'impôt
ture dont le produit
bien ». Elles fourni-
ront à établir celle des

émissions de l'impôt
sur la perception des
reproduisons, les pa-
x établissent la liste
des, ils sont chargés,
paroisses à l'évalu-
ation d'évaluations con-
données certaines et
les sur la fortune et le
attribuables aux établissements

des cantonnals de l'im-
base à cette évalua-
tion, y ajoutant la valeur
d'elles, etc., qui, exo-
nent, obtiennent par l'im-
pôt de guerre ; tout
les résultats de ces
évaluations ne portent pas portée à la
peine, une instruction

de ce délai, n'auront
de déclaration seront
ment à faire leur dé-
lais. Ils seront, en out-
tient dans leur refus,
pourra leur infliger
4,50 fr. et procéder
qui sera définitive.

également à ceux
ions insuffisantes, se
enseignements com-
plètement demandés.
corporations et as-
sociations, ainsi
que les déclara- tions et leurs exercices annuels.

ces, ainsi que les
solutions de droit pu-
sonnées de l'impôt
ture dont le produit
bien ». Elles fourni-
ront à établir celle des

émissions de l'impôt
sur la perception des
reproduisons, les pa-
x établissent la liste
des, ils sont chargés,
paroisses à l'évalu-
ation d'évaluations con-
données certaines et
les sur la fortune et le
attribuables aux établissements

des cantonnals de l'im-
base à cette évalua-
tion, y ajoutant la valeur
d'elles, etc., qui, exo-
nent, obtiennent par l'im-
pôt de guerre ; tout
les résultats de ces
évaluations ne portent pas portée à la
peine, une instruction

de ce délai, n'auront
de déclaration seront
ment à faire leur dé-
lais. Ils seront, en out-
tient dans leur refus,
pourra leur infliger
4,50 fr. et procéder
qui sera définitive.

également à ceux
ions insuffisantes, se
enseignements com-
plètement demandés.
corporations et as-
sociations, ainsi
que les déclara- tions et leurs exercices annuels.

ces, ainsi que les
solutions de droit pu-
sonnées de l'impôt
ture dont le produit
bien ». Elles fourni-
ront à établir celle des

émissions de l'impôt
sur la perception des
reproduisons, les pa-
x établissent la liste
des, ils sont chargés,
paroisses à l'évalu-
ation d'évaluations con-
données certaines et
les sur la fortune et le
attribuables aux établissements

des cantonnals de l'im-
base à cette évalua-
tion, y ajoutant la valeur
d'elles, etc., qui, exo-
nent, obtiennent par l'im-
pôt de guerre ; tout
les résultats de ces
évaluations ne portent pas portée à la
peine, une instruction

de ce délai, n'auront
de déclaration seront
ment à faire leur dé-
lais. Ils seront, en out-
tient dans leur refus,
pourra leur infliger
4,50 fr. et procéder
qui sera définitive.

également à ceux
ions insuffisantes, se
enseignements com-
plètement demandés.
corporations et as-
sociations, ainsi
que les déclara- tions et leurs exercices annuels.

ces, ainsi que les
solutions de droit pu-
sonnées de l'impôt
ture dont le produit
bien ». Elles fourni-
ront à établir celle des

émissions de l'impôt
sur la perception des
reproduisons, les pa-
x établissent la liste
des, ils sont chargés,
paroisses à l'évalu-
ation d'évaluations con-
données certaines et
les sur la fortune et le
attribuables aux établissements

des cantonnals de l'im-
base à cette évalua-
tion, y ajoutant la valeur
d'elles, etc., qui, exo-
nent, obtiennent par l'im-
pôt de guerre ; tout
les résultats de ces
évaluations ne portent pas portée à la
peine, une instruction

de ce délai, n'auront
de déclaration seront
ment à faire leur dé-
lais. Ils seront, en out-
tient dans leur refus,
pourra leur infliger
4,50 fr. et procéder
qui sera définitive.

également à ceux
ions insuffisantes, se
enseignements com-
plètement demandés.
corporations et as-
sociations, ainsi
que les déclara- tions et leurs exercices annuels.

ces, ainsi que les
solutions de droit pu-
sonnées de l'impôt
ture dont le produit
bien ». Elles fourni-
ront à établir celle des

émissions de l'impôt
sur la perception des
reproduisons, les pa-
x établissent la liste
des, ils sont chargés,
paroisses à l'évalu-
ation d'évaluations con-
données certaines et
les sur la fortune et le
attribuables aux établissements

des cantonnals de l'im-
base à cette évalua-
tion, y ajoutant la valeur
d'elles, etc., qui, exo-
nent, obtiennent par l'im-
pôt de guerre ; tout
les résultats de ces
évaluations ne portent pas portée à la
peine, une instruction

Glossaire de nos patois

Malgré la guerre et les difficultés d'un budget restreint, l'auteur du *Glossaire des patois de la Suisse romane* continue sa marche lente et sûre.

Le classement des matières est, en ce moment, le principal souci de la « Rédaction ». M. Gauchat a donné leur place définitive à 160,000 fiches : lettres D. E. G. H., tandis que M. Jean Jaquet a continué le répertoire alphabétique des mots valaisans. M. Tappolet, de son côté, poursuit son travail sur les emprunts que les dialectes valdôtains ont fait aux dialectes alémaniques. Ce travail paraîtra, en 1916, sous la forme d'un dictionnaire étymologique des mots empruntés et constituer une préliminaire rédaction des parties correspondantes du *Glossaire*.

Les mots anciens se sont enrichis de 300 extraits d'anciens documents du Jura bernois, grâce aux soins de M. Réguelin.

Le dépouillement des imprimeries et des manuscrits a été poussé activement cette année dernière et a assuré de nombreuses fiches nouvelles. Cela, parmi les documents dépouillés, ceux qui intéressent plus directement le canton de Fribourg : Bisig et Reichlen, *L'économie dans le canton de Fribourg*; Rabiet, *Notes sur le patois fribourgeois*; Matériaux patois fribourgeois communiqués par M. le professeur Durastet; Recueils manuscrits de mots patois de la Gravère, par L. Glasson. Les travaux bibliographiques ont fait découvrir de nouvelles sources à exploiter.

L'impression du tome 11 de la *Bibliographie linguistique suisse*. Les classements absorbent la meilleure partie des efforts des rédacteurs et ont empêché de terminer cette publication. L'œuvre principale, le *Glossaire*, approche de sa réalisation et ne se fera pas trop attendre. La pénurie des matériaux, suite de la guerre, a obligé à suspendre les négociations relatives à l'Atlas et aux *Tableaux phonétiques*.

Le *Bulletin*, qui paraissait quatre fois par an depuis 1902, est arrivé à sa 14^e et dernière année. Il contient de nombreux articles spécimens et des travaux variés qui ont fixé l'attention des philologues et les amis du *Glossaire*. Les matériaux réunis ont été utilisés pour plusieurs travaux ; ils ont été en particulier mis à contribution par M. G. Huber dans sa thèse : *Les applications du traineau et de ses parties dans les dialectes de la Suisse romane*.

L'enquête des noms de lieux, confiée à M. E. Muret, se continue par le dépouillement des anciens plans cadastraux ; il est également fait appel aux souvenirs des personnes qui parlent encore le patois.

Bonne, Neuchâtel, Vaud et Valais ont encore livré quelques matériaux nouveaux.

La Commission philologique a fait une perle très sensible, en août dernier, dans la personne de M. Jean Bourard, qui, dès le début, avait rempli avec conscience et parfaite courtoisie les fonctions de président. La mort a frappé de plus Mme Jeanette Gauchat, qui avait mis son beau talent au service du *Glossaire* et avait livré environ 200 dessins.

Ce dix-septième rapport nous donne l'espoir de saluer bientôt l'œuvre ardemment désirée et impatiemment attendue du *Glossaire*. C'est elle qui doit nous permettre de jouter des richesses et de l'opulence de nos dialectes romands, de prendre contact avec tout le patient labeur poursuivi sans relâche depuis 1898.

H. S.

La voix d'un Serbe

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez bien voulu permettre encore une fois à la « voix d'un Bulgare » de se faire entendre dans votre journal : je crois pouvoir vous demander la même complaisance pour la voix d'un Serbe.

Mais à quoi peut bien prétendre encore la voix d'un Bulgare ?

Pourquoi des « éclaircissements », quand tout le monde est éclairé, quand tout le monde connaît l'attitude, la morale, la politique de la Bulgarie, quand tout le monde a jugé ? A qui doivent servir ces éclaircissements ? Comment une voix quelconque attirerait-elle l'effet produit par la grandeur du malheur et de la misère que la traitrise bulgare a causés dans cette troisième guerre des Balkans, après que la Serbie eut donné son consentement à la cession d'un territoire loyalement et héroïquement conquis par elle sur les Turcs, et sur lequel la Bulgarie n'avait nul droit, ni ethnographiquement, ni historiquement ?

Il se peut que la voix à laquelle je réponds soit celle d'une âme droite, mais ce besoin d'éclaircir me paraît procéder des incertitudes d'une conscience inquiète, peu sûre d'elle-même, préoccupée de tirer des excuses à l'acte bulgare et qui, sans y prendre garde et comme il arrive souvent, accuse en excusant.

J'aurais voulu laisser faire, et laisser passer : mais j'apprécie d'abord, dans le plaidoyer bulgare, une sorte d'âme droite à la noble noblesse de ce pays suisse où nous jouissons d'une hospitalité si délicate et si bienfaisante depuis le commencement de cette malheureuse guerre. Je constate, d'autre part, que les « éclaircissements » constituent une nouvelle attaque contre tous : contre la nation russe qui, avec les Serbes, a versé son sang pour délivrer des Bulgares eux-mêmes du joug turc et dont la générosité mais grande faute fut de vouloir fonder une grande Bulgarie par le traité de San-Stefano ; contre l'œuvre européenne du traité de Berlin qui a créé la principauté bulgare ; contre les Anglais, qui ont contribué à faire obtenir la Roumérie orientale à la Bulgarie, au moment où l'on protégeait l'intégrité de l'empire ottoman ; contre les puissances alliées, coupables de n'avoir pas pu assurer la péninsule entière à la Bulgarie quand celle-ci s'est mise en tête de « régner en maître dans les Balkans » !

Il est, d'ailleurs, caractéristique que le plaidoyer bulgare parle simultanément et du réve-

national longtemps caressé, et de l'envie de régner en maître dans la péninsule, c'est-à-dire sur toutes ses nations, ce qui signifierait qu'un peuple de quatre à cinq millions d'âmes, délivré du joug turc par les Russes et par les Serbes, aspire à dominer douze à treize millions de Serbes, sans parler des Grecs et des Roumains. Quelle institution dans ce rêve, mais aussi quelle simplicité dans l'aveu qu'en fait le Bulgare.

Où s'écoussent philosophus et savant !

Ainsi donc, c'est pour régner en maître sur les Balkans que l'on suit cette guerre ! Au moment où le peuple serbe vient de donner son sang pour son existence et pour l'indépendance de tous les peuples balkaniques, le Bulgare, qui caresse son rêve national et dont le rêve national est de régner en maître, se jette sur son frère comme Cain, mais comme un Cain escoré de trois vigoureux auxiliaires, et c'est cet acte que la voix bulgare « entreprend d'éclaircir », d'excuser, de justifier !

Les Autrichiens veulent nous civiliser, les Allemands veulent nous organiser, et les Bulgares veulent simplement régner sur nous. La vérité est que les Bulgares voulaient prendre, qu'ils ont attendu l'occasion de prendre, et que, provisoirement, ils ont réussi.

Mais qui vivra verra : la guerre n'est pas finie ! Le peuple serbe se bat héroïquement pour son existence menacée par l'Allemagne, par l'Autriche-Hongrie, par la Turquie, par la Bulgarie, et pour l'honneur. Le peuple serbe veut vivre et laisser vivre les autres : il ne combat pas pour régner en maître sur eux !

Les Serbes ont déjà moralement vaincu.

M.-J. Andonovitch,
professeur de l'université de Belgrade.
(En séjour à Fribourg.)

Les prisonniers bulgares au camp de Soltau

Un grand nombre de prisonniers bulgares se trouvent, depuis le début de la guerre, internés au camp de Soltau (Hanovre). Définiment, à la suite d'une visite que leur fit M. l'abbé D'Dévau, délégué du Conseil fédéral et membre du Comité de la Mission catholique suisse, ont réussi à poursuivre, comme ils ont pu, leurs cours interrompus. Ils ont dressé un véritable programme d'études, comprenant, selon les différentes compétences et les diverses spécialités, des cours de lettres, de sciences, de droit, de technique industrielle et commerciale.

L'« Enviro universitaire », créée en Suisse ces derniers mois, leur vient maintenant en aide, en procurant des livres. Le camp de Soltau est attribué à la section de l'œuvre qui a été organisée au sein de l'Université de Fribourg.

Mais, on le concorde, un tel enseignement ne s'adresse qu'à une élite. Il a donc fallu songer à créer aussi des cours populaires et, à force de courage, on y est parvenu.

Ces cours populaires sont divisés en cinq sections, ayant chacune ses professeurs et ses élèves. Pour compléter l'instruction primaire, dans la section des « cours généraux », on enseigne l'allemand, l'arithmétique et l'algèbre, l'histoire, la géographie, le dessin et l'hygiène. Les quatre autres sections comprennent des cours agricoles, commerciaux, industriels, et un cours supérieur, intermédiaire entre l'enseignement primaire et l'entretien du cimetière. Bientôt, son action s'étendant, il dut s'adjointre des groupements auxiliaires, qui se chargèrent du théâtre, des cours et conférences, de l'œuvre du pain et du lait, de la distribution gratuite des médicaments. Ses ressources, provenant des recettes du théâtre, des collectes faites aux offices divins, de dons et subventions consentis par des associations charitables diverses.

Le meilleur et le plus ferme appui du comité, ce fut une Conférence du Saint-Sacrement, dont la constitution définitive, et publique date du 20 décembre 1914. C'est une association de prière et d'instruction religieuse ayant comme article essentiel de ses statuts la récitation quotidienne du rosaire en commun, faite successivement en français et en flamand. À la réunion du soir, une courte allocution est prononcée sur un sujet religieux ou moral, par l'un des membres de la conférence appartenant au groupe universitaire. Ils sont aujourd'hui plus de 1500 ayant donné leur nom à l'association, dont la moitié au moins assistent aux assemblées du matin et du soir.

Les exercices du Rosaire ont lieu, le matin, à 7 h, en français, et à 8 heures, en flamand ; le soir, à 6 h, en français, et 7 h, en flamand. Le vendredi, après midi, chemin de croix, dans les deux langues.

Chaque conférence quotidienne dure environ dix minutes ; c'est une pieuse exhortation aux soldats prisonniers, les engageant à bien remplir leurs devoirs de chrétiens. Les sujets traités sont empruntés soit au dogme, soit à la morale catholique, soit à l'histoire de l'Eglise. L'orateur invite ses auditeurs à sanctifier leurs souffrances, à s'aguerrir dans l'épreuve. Il rappelle les traditions de la famille et de la patrie absentes. La réunion se termine par un mot de l'ecclésiastique-délégué, suivi du chant d'un cantique.

Cette vie religieuse intense qui se manifeste, d'une manière plus évidente encore aux offices du dimanche, par de nombreuses communions et par le concours d'une chorale grecoromaine, s'épanouit bientôt en œuvres sociales et charitables. Celles-ci sont si nombreuses que nous devons nous borner à les énumérer. Elles comprennent, en effet, des installations sanitaires et infirmières, salles de bains, salles de désinfection des distributions de secours, aliments, vêtements, médicaments, etc.

Le culte des morts est en honneur au camp de Soltau. Ce sont les prisonniers eux-mêmes qui ont défriché une bande de terre et l'ont aménagée en cimetière. Ils y dressent une croix. C'est maintenant un lieu agreste, bordé de sapins et de roches artificielles ; au fond, en face de l'entrée, fut élevé un calvaire en pierres naturelles, surmonté de sa croix de bois, ornée de guirlandes.

des à la fête des Morts. Les tombes, alignées en rectangles, sont uniformément calicotées et entourées de briques. Lorsqu'un décès vient à se produire, le funèbre cortège se déroule à travers la plaine et l'un des assistants adresse au défunt un fraternel et pathétique adieu. Chacun de ces discours est soigneusement recueilli et consigné dans un registre qui contient aussi le compte rendu des séances du comité général des bonnes œuvres. Malheureusement, quelques imprudences de langage d'orateurs trop bouillants ont amené l'autorité allemande à supprimer cette coutume des oraisons funèbres.

Honorables rends aux morts, charité fraternelle, prière perpétuelle, ce sont là de belles et secondes initiatives. Elles n'ont point suffi à absorber et contenir le rôle du comité général des bonnes œuvres. Il a voulu pourvoir aussi au développement intellectuel des prisonniers et leur fournit des récréations artistiques.

Aussi existe-t-il, au camp de Soltau, deux cercles d'études de vulgarisation sociale et apoléogique, dans les deux langues. Le lundi, se réunit le cercle social français ; le mercredi, le cercle social flamand. Quant au cercle apoléogique français, il tient séance le vendredi ; le samedi est réservé au cercle apoléogique flamand.

Notons cependant que la dernière assemblée des actionnaires de cette entreprise mérite l'attention pour un autre motif que pour le dividende qui y fut voté. Plusieurs administrateurs suisses y ont été élus pour compléter un conseil où l'élément national était jusqu'à présent de 10 %. Si l'on songe que cette entreprise a des intérêts disséminés dans l'Europe entière et, au delà, qu'elle est chargée d'une dette obligatoire plus forte que son capital-actions et dont le service coûte une charge irréductible très lourde, on conviendra que cette société financière a fait face à la crise européenne d'une manière tout à fait remarquable.

Notons cependant que la dernière assemblée des actionnaires de cette entreprise mérite l'attention pour un autre motif que pour le dividende qui y fut voté.

Plusieurs administrateurs suisses y ont été élus pour compléter un conseil où l'élément national était jusqu'à présent de 10 %. Si l'on songe que cette entreprise a des intérêts disséminés dans l'Europe entière et, au delà, qu'elle est chargée d'une charge irréductible très lourde, on conviendra que cette société financière a fait face à la crise européenne d'une manière tout à fait remarquable.

Une bibliothèque, encore peu fournie et donc insuffisante, vient en aide à ces travailleurs courageux et leur fournit de salines lectures. Ils se contentent de ce qu'ils ont, mais seraient heureux de voir leurs biens pourvoir aux besoins de leur âme et de leur esprit comme ils pourraient à ceux de leur corps. On ne dira jamais assez de quelle importance est une bonne bibliothèque, dans un camp de prisonniers. C'est le secours moral permanent, tout aussi précieux et aussi nécessaire que le secours matériel.

Cette pénurie de livres, qui se corrige peu à peu, n'a pas empêché les prisonniers de Soltau d'organiser des œuvres d'enseignement absolument remarquables.

Les étudiants d'abord, avec le concours de quelques professeurs bulgares internés comme eux, ont réussi à poursuivre, comme ils ont pu, leurs cours interrompus. Ils ont dressé un véritable programme d'études, compréhensif, selon les différentes compétences et les diverses spécialités, des cours de lettres, de sciences, de droit, de technique industrielle et commerciale.

L'« Enviro universitaire », créée en Suisse ces derniers mois, leur vient maintenant en aide en procurant des livres. Le camp de Soltau est attribué à la section de l'œuvre qui a été organisée au sein de l'Université de Fribourg.

Mais, on le concorde, un tel enseignement ne s'adresse qu'à une élite. Il a donc fallu songer à créer aussi des cours populaires et, à force de courage, on y est parvenu.

Ces cours populaires sont divisés en cinq sections, ayant chacune ses professeurs et ses élèves. Pour compléter l'instruction primaire, dans la section des « cours généraux », on enseigne l'allemand, l'arithmétique et l'algèbre, l'histoire, la géographie, le dessin et l'hygiène. Les quatre autres sections comprennent des cours agricoles, commerciaux, industriels, et un cours supérieur, intermédiaire entre l'enseignement primaire et l'entretien du cimetière. Bientôt, son action s'étendant, il dut s'ajouter des groupements auxiliaires, qui se chargèrent du théâtre, des cours et conférences, de l'œuvre du pain et du lait, de la distribution gratuite des médicaments. Ses ressources, provenant des recettes du théâtre, des collectes faites aux offices divins, de dons et subventions consentis par des associations charitables diverses.

Le meilleur et le plus ferme appui du comité, ce fut une Conférence du Saint-Sacrement, dont la constitution définitive, et publique date du 20 décembre 1914. C'est une association de prière et d'instruction religieuse ayant comme article essentiel de ses statuts la récitation quotidienne du rosaire en commun, faite successivement en français et en flamand. À la réunion du soir, une courte allocution est prononcée sur un sujet religieux ou moral, par l'un des membres de la conférence appartenant au groupe universitaire. Ils sont aujourd'hui plus de 1500 ayant donné leur nom à l'association, dont la moitié au moins assistent aux assemblées du matin et du soir.

Les illétrés enfin et les quasi-illétrés, sont répartis entre plusieurs moniteurs qui reçoivent eux-mêmes, d'autre part, des leçons pédagogiques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Pour compléter cet ensemble, il possède des cours d'enseignement et de courroier, il existe, au camp de Soltau, un cercle de conférences, qui se proposa pour but de veiller aux intérêts du culte public et des diverses œuvres destinées à secourir les prisonniers. Il eut aussi, parmi ses attributions, le service des enterrements et l'entretien du cimetière. Bientôt, son action s'étendant, il dut s'ajouter des groupements auxiliaires, qui se chargèrent du théâtre, des cours et conférences, de l'œuvre du pain et du lait, de la distribution gratuite des médicaments. Ses ressources, provenant des recettes du théâtre, des collectes faites aux offices divins, de dons et subventions consentis par des associations charitables diverses.

Le meilleur et le plus ferme appui du comité, ce fut une Conférence du Saint-Sacrement, dont la constitution définitive, et publique date du 20 décembre 1914. C'est une association de prière et d'instruction religieuse ayant comme article essentiel de ses statuts la récitation quotidienne du rosaire en commun, faite successivement en français et en flamand. À la réunion du soir, une courte allocution est prononcée sur un sujet religieux ou moral, par l'un des membres de la conférence appartenant au groupe universitaire. Ils sont aujourd'hui plus de 1500 ayant donné leur nom à l'association, dont la moitié au moins assistent aux assemblées du matin et du soir.

Les illétrés enfin et les quasi-illétrés, sont répartis entre plusieurs moniteurs qui reçoivent eux-mêmes, d'autre part, des leçons pédagogiques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Pour compléter cet ensemble, il possède des cours d'enseignement et de courroier, il existe, au camp de Soltau, un cercle de conférences, qui se proposa pour but de veiller aux intérêts du culte public et des diverses œuvres destinées à secourir les prisonniers. Il eut aussi, parmi ses attributions, le service des enterrements et l'entretien du cimetière. Bientôt, son action s'étendant, il dut s'ajouter des groupements auxiliaires, qui se chargèrent du théâtre, des cours et conférences, de l'œuvre du pain et du lait, de la distribution gratuite des médicaments.

Les représentations théâtrales, toujours réussies, les conférences-concerts, alimentent, de leur bénéfice, les œuvres de bienfaisance. Le prix des places est modique : 20 pfennigs, mais les assistants sont nombreux, puisqu'ils sont parfois 1200 à 2000. Par ailleurs, les prix sont relativement minimes, les artistes ne recevant point de cachet. De ces conditions, heureuses, ce sont les malades et les pauvres qui profitent.

Dans cette cité provisoire, séparée du monde, où vivent, depuis de longs mois, des hommes de tout âge et de toute condition, l'art lui-même, après la religion, la charité et la science, est venu contribuer à maintenir les âmes dans la force et l'espérance.

Soltau possède ses « vendredis artistiques », où l'on donne des conférences-concerts, grâce à un orchestre péniblement constitué et à un quatuor, qui, pour le zèle et le talent de ses membres, mérite bien une mention spéciale.

Les représentations théâtrales, toujours réussies, les conférences-concerts, alimentent, de leur bénéfice, les œuvres de bienfaisance. Le prix des places est modique : 20 pfennigs, mais les assistants sont nombreux, puisqu'ils sont parfois 1200 à 2000. Par ailleurs, les prix sont relativement minimes, les artistes ne recevant point de cachet. De ces conditions, heureuses, ce sont les malades et les pauvres qui profitent.

Si l'on ne dépense pas, des nominants, l'habitude de rendre au camp de Soltau, pour l'entretien des œuvres de bienfaisance, une somme qui, après tout, doit également aux consommateurs de la vie (peut-être) ont intérêt à

On offre à vendre

en mises publiques, jeudi 10 février, à 9 heures du matin, les terres de Lucien Burgy, à Noréaz, comprenant maison d'habitation, avec grange et 8 poses de bon terrain. S'adresser à François Burgy, auditeur, H 592 F 627.



Conteau de poche diplômé par campagne, très solide, tout en acier anglais forgé garantie, lame, Fr. 0.80 ; 2 lames, scie ou scie, Fr. 1.50 ; 3 lames, scie, scie ou serpe, Fr. 2.25 ; 4 lames, scie, scie, aiguiser, a. ou canif, Fr. 2.60 ; 5 lames, scie, scie, serpe, canif, lame, Fr. 3.00 ; 6 lames, scie, scie, serpe, canif, lame, Fr. 3.50. Réparations et aiguisages en tous genres. Catalogue gratis. Atelier avec force électrique. L'Isohy, fabricant, Fayerne.

A VENDRE à Fribourg

au Pré d'Art

Jolie petite maison comprenant rez-de-chaussée, 2 étages avec cuisine et 3 chambres par étage. Prix de vente : seulement 22,000 francs.

Maison comprenant rez-de-chaussée, 3 étages avec cuisine et 4 chambres par étage; cave, eau, gaz, électricité, véranda, fenêtre, balcon, événement, avec trois jardins. Prix de vente : 52,000 francs.

Maison comprenant rez-de-chaussée et mansarde, 2 étages avec chambres, grande, serrure. On pourra loger 5 à 6 poses de terre. Prix de vente : 23,000 fr.

Maison comprenant rez-de-chaussée de 4 chambres, 3 étages de 4 chambres chacun. Jardin à avoir. Confort moderne.

Ces 6 bâtiments sont neufs et en parfait état.

Rue des Bouchers

Belle maison avec rez-de-chaussée comprenant 2 magasins, grandes entrées avec porte cochère, 2 étages. Confort moderne, fort bien située. Conditions faciles.

Place Notre Dame
Jolie maison comprenant rez-de-chaussée avec magasin, entrepot et 2 chambres, un étage. Excellentes affaires.

Aux Dailliettes
Belle maison, pas trop éloignée de Fribourg, avec 2 logements de 3 chambres, caves, buanderie, jardins, pool-table, grand jardin. En très bon état, avec tout le confort moderne. Occasion unique. Prix : seulement 19,000 fr.

Place du Collège
Maison comprenant rez-de-chaussée avec 3 pièces et 3 logements de 3 pièces chacun. Confort moderne. Superbe jardin avec terrasse. Situation magnifique. Prix très avantageux.

A proximité de Fribourg, villa comprenant 17 grands chambres, 3 cuisines, 4 bains, buanderie, servis, balcon, confort moderne. Électricité partout. Magnifique occasion.

Dans quartier de villas, 2 superbes villas avec magnifiques jardins.

Aux Grand'Places, maison comprenant 12 grandes chambres, 2 cuisines, caves, buanderie, jardin potager. Bon rapport, belle situation.

Quartier de la gare
Maison comprenant rez-de-chaussée, 2 chambres avec magasin et cuisine, 4 étages de 4 chambres chacun; balcon, confort moderne. Prix de vente : 47,000 fr.

Planche supérieure
Maison neuve, comprenant rez-de-chaussée de 3 chambres, deux logements, jardin d'agrément et potager, écurie, remise, grande cour. Convientrait pour jardinier horticole. Prix de vente : 18,000 fr.

Au Burembühl
Joli maisonnette avec 2 logements, grande écurie, poulailler et 6 poses de terrain avec forêt exploitable. Occasion pour ouvrier. Prix : 14,000 fr.

Rue de Lannazan
Grande maison de rapport avec magasin à 2 grandes vitrines, arrière-magasin, laboratoire, 3 étages de 5 chambres chacun, avec dépendances et mansardes. Confort moderne.

A proximité du Tilleul
Grande maison de rapport avec magasin à 2 grandes vitrines, arrière-magasin, laboratoire, 3 étages de 5 chambres chacun, avec dépendances et mansardes. Confort moderne.

S'adresser à l'Agence Immobilière et Commerciale Fribourgeoise, Rue du Gothard, Téléphone 4.33.

Occasion unique

A vendre un mobilier Louis XV de chambre à couche, lit à 2 places, larg. 150 %, 1 armoire à glace, 1 table de nuit et tout en noyer finé, très bon état. Prix très bon marché.

S'adresser sous H 018 r, à la S. A. suisse de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg.

L'Insp. for. : P. Gendre.

Mises de bois

Lundi 7 février, on vendra

en mises publiques, dans la fo

et l'Hôpital, à Monseur : 3 mo

les sapins sec, 17 monts hétra

600 fagots hétra, 800 grands fa

gots sapin.

Rendez vous : 2 heures après midi, à l'entrée de la forêt.

L'Insp. for. : P. Gendre.

A LOUER

grand et beau local, au centre

de la ville.

S'adresser par écrit, sous

H 643 F, à la S. A. suisse

de publicité Haasenstein &

Vogler, Fribourg 683.

L'Insp. for. : P. Gendre.

The St-Denis

Purgatif, dépuratif

antiglaciaux

Ce thé, d'u

gout agréable,

à l'avantage

de pouvoir

se déranger de

la occupation

et sans charge

en rien sans non

riture, aussi à

recommander

les personnes

ables et délicates. — Il est d'u

nificacie incontestable pour

combiner les hémorroïdes, la

graine, les maux de tête, les

tourments, les malaises de la

peau, la constipation, etc.